YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/ED/EB

DECISION N° 98 –50

OBJET : Convention de prestations de service relative à des travaux de vidange et de destruction des déchets de séparateurs à graisse de plusieurs équipements communaux, conclue avec « L'ENTREPRISE PARISIENNE DE FUMISTERIE ET DE DESINFECTION »

Le Député Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122–22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122–20 du Code des communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder périodiquement à des travaux de nettoyage et de vidange de séparateurs à graisse,

CONSIDERANT que la proposition de l'ENTREPRISE PARISIENNE DE FUMISTERIE ET DE DESINFECTION (EPFD) correspond aux intérêts de la commune,

– DECIDE –

De signer une convention de prestations de service relative à des travaux de vidange et de destruction des déchets de séparateurs à graisse de plusieurs équipements communaux, avec la Société EPFD, sise Place Adam, SAULX LES CHARTREUX, 91160 LONGJUMEAU, moyennant le prix de 6 800 F.H.T. soit 8 200,80 F T.T.C., révisable suivant une formule indiciaire,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 61 522.

REÇU LE
25 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres le 10 mars 1998

Le Député–Maire,

MAIRIE D'YERRES

Nicolas DUPONT – AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

178